



COMMUNIQUE DE PRESSE

GROUPE OUTREMER TELECOM ANNONCE LE SUCCES DE SON INTRODUCTION EN BOURSE SUR LE MARCHE EUROLIST D'EURONEXT PARIS

Le Prix de l'Offre est fixé à 17,00 euros par action

Paris, le 13 mars 2007

Groupe Outremer Telecom, premier opérateur alternatif dans les Départements et Régions d'Outremer (DROM), annonce les modalités définitives et le succès de son introduction en bourse sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (compartiment B).

Prix des actions offertes

Le Prix de l'Offre a été fixé à 17,00 euros par action.

Répartition des actions allouées

- 119 255 actions ont été allouées dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert ("OPO"), soit 1,7% des actions offertes (hors option de sur-allocation) ;
- 6 849 275 actions ont été allouées dans le cadre du Placement Global, soit 98,3% des actions offertes (hors option de sur-allocation).

Calendrier

- Les négociations d'actions Groupe Outremer Telecom devraient débuter le 14 mars 2007 à 10 heures (heure de Paris) sur le marché Eurolist d'Euronext Paris ;
- Le règlement-livraison des actions allouées dans le cadre de l'Offre interviendra le 16 mars 2007.

Intermédiaires financiers

NATIXIS et SOCIETE GENERALE Corporate & Investment Banking
Coordinateurs Globaux, Chefs de file et Teneurs de livre associés

Raisons de l'Offre et utilisation prévue du produit

L'Offre et l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris ont pour objectif de permettre à la Société de (a) renforcer ses fonds propres à hauteur de 25 millions d'euros environ pour lui permettre de financer sa forte croissance ; (b) réduire la dette d'acquisition (mezzanine) et la dette opérationnelle pour un montant global de l'ordre de 25 millions d'euros ; et (c) couvrir les frais engagés dans le cadre de la restructuration et de l'introduction en bourse pour un montant de l'ordre de 6,5 millions d'euros.

"Le succès de notre introduction en bourse, marque une étape majeure pour le groupe Outremer Telecom. Cette opération va nous permettre de bénéficier d'une flexibilité financière sans équivalent pour continuer à développer notre stratégie de croissance offensive sur l'ensemble des territoires où nous sommes implantés. Le groupe poursuivra son développement et fera bénéficier ses clients d'offres encore plus innovantes, convergentes, à valeur ajoutée, et ce au plus juste prix. Je me réjouis, au nom de l'ensemble des collaborateurs, à l'idée de faire partie des sociétés cotées sur Euronext, et d'être accompagné par de nouveaux actionnaires dans cette aventure qui ne fait que commencer.", commente Jean-Michel Hégésippe, Président Directeur Général de Groupe Outremer Telecom.

A propos de Groupe Outremer Telecom

Un opérateur intégré dans l'ensemble des DROM

Fondé en 1986, le Groupe Outremer Telecom s'est imposé dans les DROM (Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion) comme le premier opérateur alternatif de télécommunications capable de proposer une offre intégrée de téléphonie fixe et mobile et d'accès Internet, à l'attention des particuliers et des entreprises.

Les clés du succès : un réseau en propre et une marque unique à forte notoriété, Only

Le Groupe Outremer Telecom a développé son propre réseau de télécommunications qui lui permet aujourd'hui de se prévaloir d'un positionnement de challenger offensif et innovant sur un marché en forte croissance.

Par ailleurs, la Société s'appuie sur une marque unique, Only, qui bénéficie d'une très grande notoriété dans l'ensemble des DROM et véhicule une image moderne de qualité et de proximité.

Une stratégie de croissance sur un marché solide et dynamique

Le Groupe Outremer Telecom entend conforter sa position de premier opérateur alternatif dans les DROM et poursuivre la forte croissance de ses abonnés Internet et mobile. Fort d'un marché potentiel important et capitalisant sur le succès de son offre en Guyane et aux Antilles, le groupe a étendu son activité mobile à Mayotte en fin d'année dernière et confirme le prochain lancement de son offre à La Réunion. Le groupe entend également développer la convergence de ses différentes offres, sa clientèle entreprise et proposer des services innovants grâce au caractère évolutif de son réseau.

Une croissance soutenue

Après avoir réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 78,4 millions d'euros, le Groupe a publié un chiffre d'affaires 2006 estimé de 123,5 millions d'euros, en hausse de 57,5% par rapport à 2005. Cette forte croissance du chiffre d'affaires résulte notamment du succès de l'activité mobile avec près de 128 000 abonnés à fin 2006 (+ 216% par rapport à fin 2005).

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus ayant reçu le visa numéro 07-065 en date du 26 février 2007, constitué du document de base enregistré par l'Autorité des marchés financiers ("AMF") le 11 décembre 2006 sous le numéro I.06-190, de l'actualisation du document de base déposée auprès de l'AMF le 14 février 2007 sous le numéro D.06-1258-A01 et d'une note d'opération, sont disponibles sans frais auprès de la Société, sur le site Internet de la Société (<http://www.outremer-telecom.fr>) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Une notice a été publiée au Bulletin des Annonces légales obligatoires le 28 février 2007.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques décrits dans les chapitres 4 du document de base de Groupe Outremer Telecom, de l'actualisation du document de base et dans le paragraphe 2 de la note d'opération. Il est toutefois précisé que la liste desdits facteurs de risque n'est pas exhaustive et qu'il ne peut être exclu que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée par la Société, à la date du prospectus, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses perspectives et/ou ses résultats, peuvent exister.

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Groupe Outremer Telecom dans un quelconque pays. Les actions Groupe Outremer Telecom n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le "Securities Act de 1933") et ne peuvent être offertes aux Etats-Unis qu'à la condition d'avoir fait l'objet d'un enregistrement auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission ou de bénéficier d'une exemption d'enregistrement. Groupe Outremer Telecom n'a pas l'intention de procéder à l'enregistrement des actions Groupe Outremer Telecom au titre du Securities Act de 1933, ou de faire appel public à l'épargne aux Etats-Unis.

Aucune copie de ce communiqué n'est, et ne doit être distribuée ou envoyée aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.

Contacts

Groupe Outremer Telecom

Vincent Fabre

Directeur Administratif et Financier

investisseurs@outremer-telecom.fr

NewCap.

Agence de communication financière

Pierre Laurent / Emmanuel Huynh

Tél. : 01 44 71 94 94

Fax : 01 44 71 94 90

outremer-telecom@newcap.fr

**PRINCIPALES CARACTERISTIQUES
DE L'OPERATION D'INTRODUCTION DE GROUPE OUTREMER TELECOM
SUR LE MARCHE EUROLIST D'EURONEXT PARIS**

(Visa de l'AMF n° 07-065 en date du 26 février 2007)

EMETTEUR

Groupe Outremer Telecom (la "**Société**")
Secteur d'activité ICB : 6535 – Télécommunications filaires

CAPITAL ADMIS

La Société a demandé l'admission aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (compartiment B) :

- des 14 297 788 actions composant le capital émis de la Société à la date du prospectus, d'une valeur nominale de 0,13 euro chacune, intégralement souscrites, entièrement libérées et de même catégorie, et des 5 133 682 actions issues de l'exercice des bons de souscription d'actions (les "**BSA**") et de la conversion des obligations convertibles en actions (les "**OCA**") émis par la Société en 2004 et en 2005, créées le 13 mars 2007 ; et
- de 1 768 530 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne (les "**Actions Nouvelles**").

CAPITAL OFFERT

Les actions ayant fait l'objet de l'Offre sont :

- les 1 768 530 Actions Nouvelles visées ci-dessus ; et
- les 5 200 000 actions existantes, cédées par les actionnaires cédants (les "**Actions Cédées**"), ce nombre pouvant être augmenté au maximum de 981 470 actions (les "**Actions Cédées Supplémentaires**") en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation.

Les Actions Cédées et les Actions Nouvelles sont ci-après désignées les "**Actions Offertes**".

L'Offre ne fera pas l'objet d'une clause d'extension. A l'occasion de cette Offre, il n'est pas prévu d'augmentation de capital, ni d'offre réservée aux salariés de la Société et/ou du Groupe.

Structure de l'Offre

La diffusion des actions offertes a été réalisée dans le cadre d'une offre (l'"**Offre**") comprenant :

- une offre au public en France sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'"**OPO**") ; et
- un placement global en France et dans certains pays, principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le "**Placement Global**").

Option de Sur-allocation

Aux fins de couvrir d'éventuelles sur-allocations, les Actionnaires Cédants ont consenti aux Etablissements Garants une option permettant l'acquisition au Prix de l'Offre d'un maximum de 981 470 Actions Cédées Supplémentaires, soit 14,08% du nombre d'Actions Offertes. Cette option pourra être exercée par les Chefs de File et Teneurs de Livre associés, en tout ou partie, en une seule fois, jusqu'au 12 avril 2007 inclus.

Allocations

– Offre à Prix Ouvert (“OPO”)

119 255 actions, soit 1,7% des Actions Offertes, ont été allouées dans le cadre de l’OPO selon la règle suivante :

- Fraction A1 (entre 1 et 200 actions) : servie à hauteur de 100% de la demande exprimée,
- Fraction A2 (au-delà de 200 actions) : servie à hauteur de 100% de la demande exprimée.

Le nombre d’actions allouées dans le cadre de l’OPO représente ainsi 100% de la demande exprimée dans ce cadre.

– Placement Global

6 849 275 actions, soit 98,3% des Actions Offertes, ont été allouées dans le cadre du Placement Global.

Le nombre d’actions allouées dans le cadre du Placement Global représente ainsi 84,8% de la demande exprimée dans ce cadre (hors Option de Sur-allocation).

Actionnaires cédant des actions dans le cadre de l’Offre

La répartition des Actions Cédées entre les actionnaires cédants dans le cadre de l’Offre (les “**Actionnaires Cédants**”) est la suivante :

Actionnaires Cédants	Nombre d’Actions Cédées	
	Hors exercice de l’Option de Surallocation	Y compris exercice intégral de l’Option de Surallocation
FCPR Apax France VI	1 716 437	2 163 904
Altamir & Cie	190 714	240 431
Sofrapar	239 836	302 359
Groupe Bernard Hayot	103 929	131 022
Monsieur Jean-Michel Hégésippe ⁽¹⁾	1 853 838	2 120 726
Madame Sylviane Doré ⁽¹⁾	147 518	159 685
Monsieur Vincent Fabre ⁽¹⁾	147 518	159 685
Monsieur Frédéric Hayot ⁽¹⁾	147 518	159 685
Monsieur Patrick Josset ⁽¹⁾	147 518	159 685
Madame Claire Richer ⁽¹⁾	147 518	159 685
Monsieur Richard Sutton ⁽¹⁾	147 518	159 685
Mezzanis	115 576	145 705
Barclays	94 562	119 213
Total	5 200 000	6 181 470

⁽¹⁾ Sous réserve des opérations patrimoniales mentionnées aux paragraphes 7.2 et 9.2.2 de la note d’opération.

Garantie

Le placement des Actions Offertes fait l'objet d'une garantie de placement portant sur la totalité de ces actions par Natexis Bleichroeder et Société Générale agissant en tant que Chefs de File et Teneurs de Livre associés (les "**Chefs de File - Teneurs de Livre**" et "**Établissements Garants**").

La signature de ce contrat est intervenu le jour de la fixation du Prix de l'Offre, soit le 13 mars 2007.

Ce contrat pourra être résilié dans certaines circonstances jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison des Actions Offertes. En cas de résiliation de ce contrat, l'ensemble des négociations intervenues seraient nulles et non avenues et devraient être dénouées rétroactivement.

Société Générale (ou ses affiliés), agissant en qualité d'agent de la stabilisation pour le compte des Chefs de file et Teneurs de Livre Associés, pourra réaliser des opérations de stabilisation dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, notamment celles du Règlement (CE) n° 2273/2003 du 22 décembre 2003.

Date de jouissance

1^{er} janvier 2006.

Prix de l'Offre

Le prix des actions offertes a été fixé à 17,00 euros par action.

Produit brut et produit net de l'émission et de la cession d'actions

Produit revenant à la Société	Produit brut	Produit net (environ)
Augmentation de capital par appel public à l'épargne	30 065 010,00 €	22,4 M€
Exercice des BSA	28 229 010,40 €	28,2 M€
Produit revenant aux Actionnaires Cédants	Produit brut	Produit net (environ)
Actions Cédées (hors exercice de l'Option de Surallocation)	88 399 983,00 €	84,9 M€
Actions Cédées (y compris exercice intégral de l'Option de Surallocation)	105 084 990,00 €	100,9 M€

Raisons de l'Offre et utilisation prévue du produit de l'augmentation de capital

- renforcer ses fonds propres à hauteur d'environ 25 millions d'euros pour lui permettre de financer sa forte croissance ;
- réduire la dette d'acquisition (mezzanine) et la dette opérationnelle pour un montant global de l'ordre de 25 millions d'euros ; et
- couvrir les frais engagés dans le cadre de la restructuration et de l'introduction en bourse pour un montant de l'ordre de 6,5 millions d'euros.

Engagements d'abstention et de conservation

Engagement de 180 jours suivant la date du règlement-livraison pour la Société sous réserve de certaines exceptions.

Engagement de 180 jours suivant la date du règlement-livraison pour les Actionnaires Cédants.

Engagement pour Frédéric Hayot, Sylviane Doré, Vincent Fabre, Patrick Josset, Claire Richer et Richard Sutton pour une durée supplémentaire de 180 jours (soit une durée totale de 360 jours) et portant sur 50% des actions de la Société qu'ils détiendront à la date du règlement-livraison.

Engagement de conservation pour Jean-Michel Hégésippe portant sur 540 jours suivant la date du règlement-livraison. Selon cet engagement, il ne pourra céder aucune action pendant les 6 premiers mois, puis il pourra céder 33% de ses actions entre 6 et 12 mois, 50% de 12 à 18 mois et 100% au-delà.

COTATION

Date de première cotation 13 mars 2007

Code ISIN FR0010425587

Mnémonique OMT

CALENDRIER INDICATIF DE L'OPERATION

13 mars 2007	Fixation du Prix de l'Offre Première cotation Communiqué de la Société annonçant le Prix de l'Offre et le résultat de l'OPO (dont le taux de service dans le cadre de l'OPO) Avis de résultat d'Euronext Paris
14 mars 2007	Début des négociations sous le libellé "OMT - Promesses" Début de la période de stabilisation éventuelle
16 mars 2007	Règlement et livraison des Actions Nouvelles Début des négociations sous le libellé "OMT"
12 avril 2007	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation Fin de la période de stabilisation éventuelle

CONTACT INVESTISSEURS

Monsieur Vincent FABRE

Groupe Outremer Telecom
14, boulevard Poissonnière, 75009 Paris

Tél. : +33 (0)5 96 89 85 06

Fax : +33 (0)5 96 89 51 40

E-mail : investisseurs@outremer-telecom.fr

INTERMEDIAIRES FINANCIERS

NATIXIS et SOCIETE GENERALE Corporate & Investment Banking

Coordinateurs globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre associés

MISE A DISPOSITION DU PROSPECTUS

Des exemplaires du prospectus ayant reçu le visa numéro 07-065 en date du 26 février 2007, composé du document de base enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 11 décembre 2006 sous le numéro I.06-190, de l'actualisation du document de base déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 février 2007 sous le numéro D.06-1258-A01 et d'une note d'opération, sont disponibles sans frais auprès de la société Groupe Outremer Telecom, 14, boulevard Poissonnière, 75009 Paris et auprès des établissements financiers introducteurs. Le prospectus peut être également consulté sur les sites Internet de la Société (www.outremer-telecom.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).